

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :

29

Conseillers en
fonction :

29

Conseillers
présents :

27

Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 23 mai 2020

Sous la présidence de Mme Elisabeth TAGLANG

3/ Election du Maire

La Présidente de séance précise :

- que la présente élection est notamment régie par l'article L. 2122-4 du CGCT qui dispose que « le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret »,
- que l'article L. 2122-7 du même code dispose : « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »,
- qu'il y a lieu de désigner des assesseurs, en charge du dépouillement des votes en complément du secrétaire de séance. Les assesseurs signeront par ailleurs le PV à transmettre en Préfecture.

Il est proposé de désigner en tant qu'assesseurs une personne de chaque liste, à savoir :

- Guillaume GRIMMER (liste « Tous unis pour Ober »)
- Thierry MOSSER (liste « Bien vivre ensemble »)
- Chrystèle DUBOIS (liste « Ober écologique et citoyenne »)

Suite à appel à candidature aux fonctions de Maire, un candidat se fait connaître :

- Cécile DELATTRE (liste « Tous unis pour Ober »)
- Jean-Marc LOTZ (liste « Ober écologique et citoyenne »)

Après distribution à chaque conseiller d'une enveloppe, de bulletins au nom des candidats et d'un bulletin blanc, la Présidente de séance prie les conseillers de mettre le bulletin de vote dans une enveloppe et, à l'appel de leur nom, de venir déposer cette enveloppe dans l'urne.

La Présidente déclare le scrutin ouvert et prie M. le Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Le dépouillement par les assesseurs permet de constater les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- à déduire :
 - o nombre de suffrages déclarés blancs (art. L.65 du Code Electoral) : 3
 - o nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du Code Electoral) : 0
- reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 25
- majorité absolue (moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) : 13

A obtenu :

- Cécile DELATTRE : 23 voix
- Jean-Marc LOTZ : 2 voix

Mme Cécile DELATTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle est proclamée élue Maire d'Oberhausbergen et préside la suite de la séance.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Cécile DELATTRE

